

Siégeaient pour la CGT: Julien Caumon/Gaëtan Bourdoncle/
Karine Belloc

Ordre du jour:

- Désignation secrétaire du CHS-CT
- Evolution de la doctrine du port du masque
- Questions diverses

Avant les débats, les élus ont lu la déclaration liminaire syndicale ci-dessous:

Madame la Directrice,

Ce CHS-CT se réunit aujourd'hui alors que la crise sanitaire liée à la COVID 19 perdure avec une nouvelle vigueur et que de nouvelles mesures nationales viennent d'être mises en place au sein des entreprises et administrations.

Mesures , dont nous nous réjouissons, mais qui ont mis trop de temps à être décidées par un gouvernement incapable de fixer un cap cohérent sur les questions sanitaires.

Et celui-ci est clairement aux abois car aux défaillances des moyens mis en œuvre et d'une communication calamiteuse s'ajoute désormais une tentation autoritaire.

Ce CHS-CT fait également suite à la démission en juin des anciens délégués CGT estimant, avec raison, ne pas avoir été pris au sérieux par la Direction et ne pas avoir été mis au courant de certaines décisions importantes concernant notamment la réouverture de l'accueil au public.

Nous les remercions de leur incroyable investissement personnel, de leur dévouement au service de l'intérêt des agents et de leurs qualités d'analyse.

Il est dommageable que le comportement de la Direction les ait poussés à cette décision.

Malgré les griefs évoqués, et avec beaucoup de méfiance, nous avons tout de même décidé de revenir siéger, avec la désignation de nouveaux délégués, car nous estimons que l'intérêt des agents est en jeu, surtout en cette période de crise et au regard des restructurations à venir.

Sachez cependant qu'il ne s'agit en aucun cas d'un chèque en blanc donné à la Direction et que nous resterons intransigeants sur la nécessaire transparence des décisions prises et du sérieux que vous porterez à nos remarques et propositions.

Nous ne cautionnerons certainement pas un dialogue social qui ne servirait que les apparences , tel qu'il existe désormais dans les cadre des mutations et listes d'aptitude.

Désignation du nouveau secrétaire du CHS-CT

Julien Caumon (CGT) a été désigné par l'ensemble des délégués.

Evolution de la doctrine du port du masque

Le port du masque est désormais obligatoire pour l'ensemble du personnel.

Toute dérogation pour des raisons médicales ou handicap doit au préalable faire l'objet d'un entretien et examen avec le médecin de prévention.

Un aménagement peut être décidé comme l'installation de l'agent dans un bureau individuel ou du télétravail.

La simple présentation au chef de service d'un certificat médical ne peut suffire.

Si globalement la mesure semble respectée, certains cas isolés de refus sont malheureusement à signaler.

La Direction renvoie comme d'habitude la responsabilité de l'accompagnement de ces agents aux chefs de service.

Une nouvelle commande de masques en tissu est prévue et une nouvelle distribution devrait avoir lieu.

Les délégués CGT ont abordé la possibilité de fournir des masques transparents aux agents de guichet, afin de permettre la lecture labiale pour les personnes malentendantes.

Une expérimentation étant déjà en cours à l'ENFIP, la Direction a accepté d'en examiner la faisabilité.

Cette question sera de nouveau évoquée lors du vote du budget du CHS le 21 septembre 2020.

Questions diverses

Sur le sujet du télétravail, la Direction nous informe d'une livraison à venir de 20 ordinateurs portables et d'une nouvelle commande supplémentaire .

A la question de l'éventualité plus que probable d'une 2^e vague de COVID19 et de la mise en place rapide de l'organisation de travail adéquate, la Direction nous affirme être rapidement opérationnelle.

Nous avons cependant un doute, notamment du fait que l'habilitation VPN15 a été retirée aux télétravailleurs revenus en poste.

La direction nous a également informé de l'acquisition prochaine de chapiteaux pour l'accueil des usagers en extérieur aux CFP de Figeac et Cahors .

Nous ne pouvons que nous en réjouir, d'autant plus qu'il s'agissait d'une mesure proposée par la CGT en avril et retoquée à l'époque car qualifiée de «trop anticipée»!

Les délégués CGT ont demandé une clarification sur la gestion des autorisations d'absence car le flou subsiste.

- agent en contact avec un collègue infecté : en autorisation d'absence si pas de possibilité de télétravail
- école ou crèche fermée: autorisation d'absence à défaut de télétravail (suite aux dernières annonces) mais attente d'une réunion nationale pour confirmation
- enfant infecté : jours de garde enfant malade (- 12 ans) et sinon Autorisation d'absence

Le prochain CHS-CT doit se tenir lundi 21 septembre 2020.

Les délégués sont disponibles pour toute remontée des difficultés rencontrées dans vos services ou suggestion d'amélioration.